

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2020

---

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission  
Gouvernement

## AMENDEMENT

N ° 1164

présenté par

Mme Genetet, M. Tan, M. Masségli, Mme Lenne, Mme Thomas, Mme Sylla, Mme Lakrafi,  
M. Mbaye, Mme Cazebonne, Mme Saint-Paul, M. Cabaré, M. Blein, Mme Rauch et Mme Krimi

-----

### ARTICLE 9

#### ÉTAT B

**Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros  
)

| Programmes   | Autorisations<br>d'engagement<br>suppl.<br>ouvertes | Autorisations<br>d'engagement<br>annulées | Crédits<br>de<br>paiement<br>suppl.<br>ouverts | Crédits<br>de<br>paiement<br>annulés |
|--|---|---|--|--------------------------------------|
| Prise en charge du dispositif exceptionnel de chômage partiel à la suite de la crise sanitaire   | 0   | 0   | 0  | 0                                    |
| Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire  | 0   | +3 000 000                                | 0  | +3 000 000                           |
| Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire                                     | 0   | 0   | 0  | 0                                    |
| Compensation à la sécurité sociale des allègements de prélèvements pour les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire (nouveau) | 0   | 0   | 0  | 0                                    |
| Fonds de soutien aux acteurs de la présence française à l'international ( <i>ligne nouvelle</i> )  | +3 000 000  | 0   | +3 000 000                                     | 0                                    |
| <b>TOTAUX</b>  | +3 000 000  | +3 000 000                                | +3 000 000                                     | +3 000 000                           |
| <b>SOLDE</b>   | 0   |   | 0  |                                      |

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à créer un fonds de soutien aux acteurs de la présence économique française à l'international.

Compte tenu de la crise économique et sociale mondiale qui s'amorce, il est essentiel d'apporter un soutien au dernier maillon de la chaîne de valeur de notre commerce international, à chaque fois qu'il est incarné par nos entrepreneurs français à l'étranger et nos Chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger. Certaines de ces entreprises créées à l'étranger par des Français doivent être soutenues dès lors qu'elles participent activement au commerce international de la France en important et en distribuant des produits français (effet positif sur notre balance commerciale), ou bien qu'elles promeuvent la France et ses savoir-faire (acteur d'attractivité).

Ce soutien passe le plus souvent par les Chambres de commerce et d'industrie françaises internationales (CCIFI). Colonne vertébrale de notre dispositif économique à l'export, autofinancées par les cotisations de leurs membres et les activités qu'elles mettent en œuvre au

service des entrepreneurs et dirigeants français à l'étranger, sans aucune subvention de l'Etat français à la différence de leurs homologues et concurrentes européennes notamment, les CCIFI sont aujourd'hui menacées, parce qu'elles perdent leurs membres touchés par la crise, et parce que les mesures de confinement leur interdisent toute activité événementielle. La deuxième enquête réseau réalisée par CCI France international au cours du mois de juin relève ainsi que sur les 124 chambres implantées dans 93 pays, 52 prévoient pour l'exercice 2020 une baisse entre 20 et 60% de leur chiffre d'affaire, et 19 anticipent une chute de plus de 60%. Au total, 64% des CCIFI projettent un résultat déficitaire, pour une perte globale estimée à près de 3 millions d'euros.

L'Etat français sait la valeur de ce réseau puisque la Team France Export, lancée par le Premier Ministre en février 2018, a confié des missions de service public à plusieurs d'entre elles dans le cadre de sa réforme. A l'heure de l'impérieuse relance de notre économie, notre pays aura plus que jamais besoin de toutes ses PME exportatrices et de ses chambres de commerce pour les aider à conquérir de nouveaux marchés.

Pour toutes ces raisons, le programme « Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire » est minoré à hauteur de 3 millions d'euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement, de façon à ce que soit abondé, à due concurrence, un nouveau programme dédié aux CCIFI, permettant ainsi un suivi efficace de l'emploi de ces crédits. Cet apport constituerait une solution de court terme bienvenue, et nécessitera une réflexion approfondie lors du prochain exercice budgétaire.

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2020

---

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission  
Gouvernement

## AMENDEMENT

N ° 1162

présenté par

Mme Genetet, M. Tan, M. Masségia, Mme Lenne, Mme Thomas, Mme Sylla, M. Mbaye,  
Mme Cazebonne, Mme Saint-Paul, M. Cabaré, Mme Clapot, M. Blein, Mme Rauch et  
Mme Krimi

-----

### ARTICLE 9

#### ÉTAT B

**Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros  
)

| Programmes                                     | Autorisations<br>d'engagement<br>suppl.<br>ouvertes | Autorisations<br>d'engagement<br>annulées | Crédits<br>de<br>paiement<br>suppl.<br>ouverts | Crédits<br>de<br>paiement<br>annulés |
|--|---|---|--|--------------------------------------|
| Action de la France en Europe et dans le monde | 0   | +5 000 000                                | 0  | +5 000 000                           |
| Diplomatie culturelle et d'influence           | 0   | 0   | 0  | 0                                    |
| Français à l'étranger et affaires consulaires  | +5 000 000  | 0   | +5 000 000                                     | 0                                    |
| <b>TOTAUX</b>                                  | +5 000 000  | +5 000 000                                | +5 000 000                                     | +5 000 000                           |
| <b>SOLDE</b>                                   | 0   |   | 0  |                                      |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à simplifier la communication entre usagers et consulats et alléger la charge de travail de nos postes, en allouant les crédits nécessaires à la mise en place d'un unique centre d'appel téléphonique monde, et d'une application numérique regroupant l'information de l'ensemble du réseau tel que les conseils aux voyageurs, le site Ariane et les informations propres à chaque consulat.

Dans son rapport sur la mobilité internationale remis au Premier ministre en septembre 2018, l'auteur de cet amendement soulignait combien les échanges d'information avec nos concitoyens à l'étranger s'avère plus en plus difficile du fait de l'effondrement des effectifs de nos postes diplomatiques et consulaires. La crise sanitaire a démontré combien les moyens actuels sont insuffisants, l'un de nos postes ayant même été dans l'obligation de basculer l'intégralité de son accueil téléphonique sur le centre de crise tant le volume d'appels dépassait ses capacités. D'autres postes ont dû créer leur propre outil de suivi des « naufragés du Covid19 ». Pendant toute cette crise, nos agents ont fait preuve d'un dévouement admirable à tous niveaux pour assurer les services téléphoniques, de messagerie et d'échanges divers par internet requis par la situation exceptionnelle, acceptant des rotations, des permanences nuit, week-end et jours fériés au prix d'un risque psycho-social.

La centralisation d'une partie des appels sur Paris, et le rassemblement des informations sur une unique application auraient permis aux équipes de dégager plus de temps, et de gérer davantage d'urgences. Actuellement à l'étude, le projet nécessiterait 5 millions d'euros par an pour être opérationnel, ainsi que d'une vingtaine d'ETP en schéma d'emploi constant (redéploiement).

Pour toutes ces raisons, cet amendement :

- flèche 5 millions d'euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement supplémentaires vers l'action 1 « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger » du programme n° 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » ;

- et réduit à due concurrence les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 1 « Coordination de l'action diplomatique » du programme n° 105 « Action de la France en Europe et dans le monde ».

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2020

---

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission  
Gouvernement

## AMENDEMENT

N ° 817

présenté par

M. Di Pompeo, Mme de Sarnez, Mme Cazebonne, M. Alain David, M. El Guerrab, Mme Genetet,  
M. Herbillon, M. Kokouendo, M. Clément, M. Frédéric Petit, Mme Poletti, M. Quentin,  
Mme Rauch, M. Tan, M. Meyer Habib, M. Naegelen, M. Julien-Laferrrière, Mme Lenne,  
Mme Sylla, M. Lecoq et M. Fanget

-----

### ARTICLE 9

#### ÉTAT B

**Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| <b>Programmes</b>                              | <b>Autorisations<br/>d'engagement<br/>suppl.<br/>ouvertes</b> | <b>Autorisations<br/>d'engagement<br/>annulées</b> | <b>Crédits de<br/>paiement<br/>suppl.<br/>ouverts</b> | <b>Crédits de<br/>paiement<br/>annulés</b> |
|--|---|--|---|--|
| Action de la France en Europe et dans le monde | 0   | +10 000 000  | 0   | +10 000 000                                |
| Diplomatie culturelle et d'influence           | 0   | 0  | 0   | 0  |
| Français à l'étranger et affaires consulaires  | +10 000 000   | 0  | +10 000 000   | 0  |
| <b>TOTAUX</b>                                  | +10 000 000   | +10 000 000  | +10 000 000   | +10 000 000                                |
| <b>SOLDE</b>                                   | 0   |  | 0   |  |

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de porter l'enveloppe d'aides sociales à disposition des postes pour répondre aux besoins des Français de l'étranger en difficulté du fait des conséquences de la crise sanitaire sur leur activité de dix millions d'euros supplémentaires.

Sur le plan budgétaire, il augmente de dix millions d'euros les crédits du programme 151 "Français à l'étranger et affaires consulaires" (action 1: "Offre d'un service public de qualité aux Français de l'étranger") et compense cette hausse par une baisse équivalente des crédits du programme 105 "Action de la France en Europe et dans le monde" (action 5: "Coopération de sécurité et de défense").

Les Français de l'étranger relèvent certes du système social de leur pays de résidence. Il n'y a donc pas d'équivalence entre l'aide apportée aux Français en France, qui relève d'une logique de droit, et l'aide apportée aux Français de l'étranger, qui relève d'une logique gracieuse.

La France doit néanmoins rester attentive à la situation de ses ressortissants à l'étranger, ce qui explique l'engagement du Gouvernement à porter l'enveloppe d'aides sociales (fixée à 17,3 millions d'euros en loi de finances initiale) de 50 millions d'euros supplémentaires dans le cadre du troisième projet de loi de finances rectificatif.

Cette somme, qui rassemble toute l'aide sociale à laquelle peuvent prétendre nos ressortissants à l'étranger de la part de la France, paraît très modeste lorsqu'elle est rapportée aux 3,5 millions de Français de l'étranger et aux situations de détresse d'un nombre important d'entre eux qui ne peuvent compter le plus souvent que sur un faible soutien de leur État de résidence.

Ce projet d'amendement est donc un appel à une plus grande solidarité à l'égard de nos compatriotes à l'étranger.

Cette charge supplémentaire sera compensée par une baisse équivalente des crédits du programme 105 "Action de la France en Europe et dans le monde". Un certain nombre d'opérations qui devaient être financées par le programme 105 en 2020 ne pourront en effet pas être menées du fait de la crise sanitaire (protocole, actions de coopération, représentation et déplacements, etc.), ce qui permet de dégager des marges de manœuvre budgétaires.

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2020

---

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission  
Gouvernement

## AMENDEMENT

N ° 818

présenté par

M. Di Pompeo, Mme de Sarnez, Mme Cazebonne, M. Alain David, M. El Guerrab, Mme Genetet,  
M. Herbillon, M. Kokouendo, M. Clément, M. Frédéric Petit, Mme Poletti, M. Quentin,  
Mme Rauch, M. Tan, M. Meyer Habib, M. Naegelen, M. Julien-Laferrrière, Mme Lenne,  
Mme Sylla, M. Lecoq et M. Fanget

-----

### ARTICLE 9

#### ÉTAT B

#### **Mission « Action extérieure de l'État »**

Cet amendement est en cours de traitement par les services de l'Assemblée.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros  
)

| <b>Programmes</b>                              | <b>Autorisations<br/>d'engagement<br/>suppl.<br/>ouvertes</b> | <b>Autorisations<br/>d'engagement<br/>annulées</b> | <b>Crédits<br/>de<br/>paiement<br/>suppl.<br/>ouverts</b> | <b>Crédits<br/>de<br/>paiement<br/>annulés</b> |
|--|---|--|---|--|
| Action de la France en Europe et dans le monde | +74 063   | 0  | +74 063   | 0  |
| Diplomatie culturelle et d'influence           | 0   | +2 364   | 0   | +2 364   |
| Français à l'étranger et affaires consulaires  | 0   | +71 699  | 0   | +71 699  |
| <b>TOTAUX</b>                                  | +74 063   | +74 063  | +74 063   | +74 063  |
| <b>SOLDE</b>                                   | 0   |  | 0   |  |

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement d'appel propose de compenser la perte de l'indemnité de résidence à l'étranger (IRE) des agents du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) bloqués en France du fait des conséquences de la crise sanitaire sur les mobilités internationales.

Les personnels du Quai d'Orsay dans l'incapacité de rejoindre leur pays d'affectation sont placés par le ministère en position d'appel spécial. En vertu d'un décret du 28 mars 1967, cette position administrative a pour conséquence une décroissance progressive de l'IRE, qui s'éteint complètement au bout de trois mois.

Selon le Quai d'Orsay, au 5 juin 2020, 122 personnels étaient placés en position d'appel spécial. Sur les mois de mars, avril et mai, le montant d'IRE non effectivement distribué s'est élevé à 370 000 euros.

En conséquence de l'appel spécial, les personnels du ministère enregistrent une perte significative de leurs revenus alors même qu'ils sont souvent confrontés à une double charge financière, qui résulte des loyers et des factures à payer en France et dans leur pays d'affectation. Il en résulte des situations difficiles en dépit du fait que, à l'échelle du budget du ministère, les sommes en jeu sont modestes.

Cet amendement propose donc de financer une prime, versée uniquement cette année, à destination des personnels qui subissent une perte de l'IRE du fait de la crise sanitaire. Pour inciter à cela, les montants d'IRE non-distribués du programme 185 et du programme 151 sont reversés au programme 105, qui est le programme support de la mission « Action extérieure de l'État » et qui a vocation à réunir, dans la nouvelle maquette budgétaire, toutes les dépenses de personnel du ministère. Les montants d'IRE non-distribués (évalués à 123 000 euros) du programme 209, qui

relèvent d'une autre mission, ne peuvent être transférés vers le programme 105, ce qui ne doit pas empêcher le ministère de réaffecter ces crédits au financement de cette prime.

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2020

---

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission  
Gouvernement

## AMENDEMENT

N ° 1796

présenté par

Mme Cazebonne, M. Anato, M. Barbier, M. Di Pompeo, Mme Dubré-Chirat, M. Kerlogot,  
Mme Genetet, M. Kokouendo, M. Krabal, Mme Lakrafi, Mme Lenne, M. Maire, M. Mis,  
Mme Rauch, M. Renson, Mme Sylla, Mme Trisse et Mme Zitouni

-----

### ARTICLE 9

#### ÉTAT B

**Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros  
)

| Programmes                                     | Autorisations<br>d'engagement<br>suppl.<br>ouvertes | Autorisations<br>d'engagement<br>annulées | Crédits<br>de<br>paiement<br>suppl.<br>ouverts | Crédits<br>de<br>paiement<br>annulés |
|--|---|---|--|--------------------------------------|
| Action de la France en Europe et dans le monde | 0   | +2 500 000                                | 0  | +2 500 000                           |
| Diplomatie culturelle et d'influence           | +2 500 000  | 0   | +2 500 000                                     | 0                                    |
| Français à l'étranger et affaires consulaires  | 0   | 0   | 0  | 0                                    |
| <b>TOTAUX</b>                                  | +2 500 000  | +2 500 000                                | +2 500 000                                     | +2 500 000                           |
| <b>SOLDE</b>                                   | 0   |   | 0  |                                      |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à soutenir le réseau culturel français à l'étranger, pièce angulaire de notre diplomatie d'influence, que ce soit à travers les cours de langue française, les activités culturelles et la coopération éducative.

Même si ce réseau, constitué d'Alliances françaises, d'Instituts et de leurs antennes, a su s'adapter et se mobiliser très rapidement pour opérer avec l'ensemble de ses personnels un virage numérique qui s'imposait pour maintenir leurs effectifs, la situation risque d'être intenable au-delà de la rentrée pour la majorité des structures. La session estivale s'annonce catastrophique, la concurrence des académies de langues est rude et de très nombreuses incertitudes persistent dans un grand nombre de pays quant aux conditions dans lesquelles se fera la rentrée.

Nos Alliances et nos Instituts ont un besoin rapide de trésorerie pour sauver leur dispositif à court et moyen terme et investir en matière de formation des enseignants, d'acquisition des outils et d'achat d'équipement et ainsi éviter que la crise conjoncturelle se transforme en crise structurelle mettant en danger la pérennité de ce réseau dans un grand nombre de territoires.

Cet amendement a donc pour objectif d'abonder l'action n° 2 - Coopération culturelle et promotion du français du programme n° 185, Diplomatie Culturelle et d'influence, à hauteur de 2,5 millions d'euros de crédits supplémentaires. Pour respecter les règles de recevabilité financière, ces crédits sont prélevés sur l'action n°7, Réseau diplomatique, du programme n°105, Action de la France en Europe et dans le monde, dont nous ne souhaitons pas pour autant réduire les crédits.

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2020

---

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission  
Gouvernement

## AMENDEMENT

N ° 1813

présenté par

Mme Cazebonne, M. Frédéric Petit, Mme Genetet et Mme Lakrafi

-----

### ARTICLE 9

#### ÉTAT B

**Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes  | Autorisations d'engagement suppl. ouvertes | Autorisations d'engagement annulées | Crédits de paiement suppl. ouverts | Crédits de paiement annulés |
|---|--|-------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------|
| Action de la France en Europe et dans le monde  | 0  | 0                                   | 0                                  | 0                           |
| Diplomatie culturelle et d'influence  | 50 000 000                                 | 0                                   | 50 000 000                         | 0                           |
| Français à l'étranger et affaires consulaires   | 0  | 0                                   | 0                                  | 0                           |
| Sauvegarde des réseaux d'influence suite à la crise Covid19 de 2020 ( <i>ligne nouvelle</i> ) | +50 000 000                                | 0                                   | +50 000 000                        | 0                           |
| <b>TOTAUX</b>   | 0  | 0                                   | 0                                  | 0                           |
| <b>SOLDE</b>  | 0  |                                     | 0                                  |                             |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de rediriger les 50 000 000 euros de crédits prévus au programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence », au niveau de l'action « 05 – Agence pour l'Enseignement Français à l'étranger », vers un nouveau programme intitulé : « Sauvegarde des réseaux d'influence suite à la crise liée à la pandémie de covid-19 ».

Il est en effet nécessaire de contrôler que l'aide à ces réseaux, n'aille pas vers des opérateurs, qui apparaissent parfois comme des boîtes noires au contrôle parlementaire.

L'esprit de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) est que ces opérateurs puissent porter et gérer des redevances directes et des recettes propres. C'est ce qui a permis à notre diplomatie d'influence de créer d'importants effets de levier : pour une subvention publique de 400 millions d'euros, le réseau des lycées français mobilise environ deux milliards et demi de ressources locales, les EAF (Établissements à autonomie financière, les Instituts Français dans chaque pays) ont quasiment tous un effet de levier de 60/40.

La contrepartie de ces effets de levier est bien entendu le risque que les subventions pour charge de service publique soient affectées de façon difficile à tracer dans la cascade d'opérateurs et d'ordonnateurs des dépenses.

L'intérêt de cette ligne est également de pouvoir regrouper toutes les aides qui sont déjà apportées concrètement, grâce à la fongibilité de certains budgets à l'intérieur des dotations aux postes. Il est

dangereux, y compris pour les exercices 2021 et suivants, de ne pas tracer et rendre visible ces montants dans le budget.